

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3679)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 966

présenté par

M. Hammadi, rapporteur général, M. Bies, rapporteur thématique Mme Chapdelaine, rapporteure thématique et Mme Corre, rapporteure thématique

-----

### ARTICLE 20

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant :

« *c bis) (nouveau)* Au début des f et g, qui deviennent respectivement des g et h, les mots : « De personnes » sont remplacés par le mot : « Personnes » ; »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.